



US LAVAL BASKET / 2024-2025

CONDITIONS D'ADHÉSION A L'ASSOCIATION US LAVAL SECTION BASKET

L'inscription au sein de l'association Union Sportive Lavalloise implique l'approbation de ses statuts, règlements et modalités de fonctionnement qui sont consultables sur demande.

Pour être effective, une adhésion nécessite obligatoirement de signer la fiche d'adhésion (ou de valider le formulaire en ligne) et de régler la cotisation correspondante. Un dossier sera considéré comme complet si l'inscription auprès de la FFBB est officielle et que le paiement a été effectué à la Section Basket. Selon chaque activité, des conditions particulières pourront être mises en place notamment la présentation d'un certificat médical conformément à la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs.

Pour les enfants mineurs, la fiche d'inscription doit être signée par un représentant légal (ou l'inscription en ligne doit être validée par un représentant légal). La responsabilité de l'association est limitée à la période où l'enfant a été confié sur le lieu d'activité ou de convocation de l'animateur (ou l'éducateur) du cours, de l'entraînement ou de la compétition.

Par conséquent, le représentant légal de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'animateur (ou l'éducateur) afin d'éviter qu'il ne se retrouve seul en cas de modification ou d'annulation exceptionnelle de l'activité.

L'adhésion autorise l'association à utiliser un droit d'image auprès de ses adhérents qu'elle pourra reproduire pour présenter une de ses activités dans divers supports de communication.

Toute inscription en ligne via la FFBB implique avoir lu et accepter les présentes conditions d'adhésion (licencié et/ou son représentant légal).

ASSURANCES AVEC GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Conformément à la loi du 16 juillet 1984, l'association Union Sportive Lavalloise informe ses adhérents de leur possibilité de souscrire un contrat facultatif d'assurance individuelle qui propose des garanties complémentaires en cas de dommage corporel subi lors d'une activité exercée au sein de l'association. Il est précisé que cette assurance sera à la charge du licencié et viendrait donc en supplément de la cotisation annuelle de la licence.

Toute inscription en ligne via la FFBB implique avoir lu et accepter les présentes conditions d'adhésion (licencié et/ou son représentant légal).



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'US LAVAL SECTION BASKET

1.COMPORTEMENT

Tout joueur ayant signé une licence s'engage à participer au moins à un entraînement hebdomadaire et à tous les matchs de championnat. Toute absence devra être justifiée auprès de l'entraîneur. Le club ne tolérera aucun comportement irrespectueux. Les frais d'ouverture de dossier de discipline seront à la charge du licencié incriminé. **En cas de manquement, des sanctions allant jusqu'à l'exclusion sans remboursement de la cotisation pourront être prises.**

2.FONCTIONNEMENT

2.1 Convocations table et arbitrage

Chaque licencié (sauf U11, U9 et U7) sera convoqué au moins 6 fois par saison pour assurer les fonctions d'arbitre, officiel de table de marque et/ou responsable de salle. Les convocations sont affichées dans la salle de basket, distribuées chaque semaine sur les groupes de communication des équipes et sur le site internet du club uslavalbasket.fr. Les tables de marque des U11 seront tenues par les parents. Une matinée de formation aura lieu en début de saison, voire durant la saison si le besoin s'en fait sentir. Si un licencié ne peut pas répondre présent à une convocation, il devra faire le nécessaire pour se faire remplacer. Toute absence à une convocation pourra entraîner des sanctions de la part des dirigeants du club. Le licencié sera automatiquement désigné sur le week-end de compétition suivant son absence.

2.2 Déplacements

Il sera demandé aux parents des licenciés d'effectuer au minimum 6 déplacements en tant qu'accompagnateur durant la saison. Le club ne pourra être rendu responsable d'un accident survenant lors des transports en véhicule d'un licencié se rendant à une compétition ou à un tournoi. Seule la responsabilité du conducteur du véhicule pourra être engagée. Celui-ci, en acceptant d'effectuer le transport, reconnaît implicitement qu'il est correctement assuré.

En cas d'impossibilité permanente, les familles devront assurer le lavage des maillots et des shorts et/ou fournir le goûter d'après-match toute la saison. Un planning sera mis en place en début de chaque demi-saison par le coach référent de l'équipe.

2.2 Équipements et collation d'après-match

Chaque équipe est responsable du lavage de ses équipements. En aucun cas les licenciés ne doivent garder individuellement leur équipement. La coordination se fera avec l'entraîneur et le responsable d'équipe.

3. REMBOURSEMENT

Le remboursement de l'adhésion au club sera possible dans le cas où l'adhérent dispute moins de 3 matchs pour cause médicale ou de déménagement. Le remboursement de la quote-part de la licence reversée à la FFBB est exclu.

Le club décline toute responsabilité en dehors des heures d'entraînements et de matchs.



4. ASSURANCE

Indépendamment des garanties liées à votre inscription à l'US Laval Basket, la souscription à une assurance individuelle accident avec des capitaux complémentaires est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être effectuée auprès de l'assureur de votre choix.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur, des informations sur les assurances et des conditions d'annulation ou de remboursement.

Toute inscription en ligne via la FFBB implique avoir lu et accepter les présentes conditions d'adhésion (licencié et/ou son représentant légal).

POUR LES MEMBRES MINEURS UNIQUEMENT

En validant l'inscription de ma fille ou de mon fils, j'atteste être son représentant légal et l'autorise à pratiquer l'activité Basket à l'US Laval et à participer, le cas échéant, aux entraînements & compétitions proposés pour la saison 2024-2025.

J'autorise les responsables du Club :

- À souscrire en mon nom, pour mon enfant, la licence de la fédération concernée lorsqu'elle est comprise dans la cotisation.
- En cas de nécessité, à faire pratiquer sur mon enfant toute intervention chirurgicale ou traitement jugés nécessaires par un médecin.
- Je m'engage à avertir la section sportive concernée à la rentrée de septembre, de tout problème de santé ou d'allergie lié à mon enfant.

En validant l'inscription de ma fille ou de mon fils, j'ai pris connaissance et j'accepte les éléments suivants liés à la Section Basket de l'US Laval :

- Il appartient aux parents de s'assurer de la prise en charge de leurs enfants par un éducateur de l'association lors de leur arrivée au lieu de l'activité, et avant de le quitter. ;
- il appartient aux parents de prendre toutes les dispositions pour venir chercher leurs enfants à l'heure exacte de fin des entraînements / compétitions, et au lieu indiqué par la section ;

De plus, j'accepte que mon fils ou ma fille vienne seuls aux activités organisées par la Section Basket (entraînements, compétitions, animations diverses durant la saison, organisation des matchs, ...). Je décharge donc la Section Basket de la prise en charge de mon fils ou ma fille en dehors des horaires exactes des activités de la Section Basket.